



## Stratégie gouvernementale de développement durable : oui, mais donnons-nous les moyens de la mettre en œuvre

Montréal, le 23 janvier 2015 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) présente ce matin son mémoire sur le [projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) à la Commission des transports et de l'environnement. Globalement satisfait de la nouvelle stratégie, le RNCREQ fait une vingtaine de recommandations d'amélioration et insiste sur les enjeux de mise en œuvre et de suivi.

La nouvelle Stratégie, qui fait suite à la stratégie 2008-2013, identifie huit orientations qui guideront les ministères et organismes gouvernementaux (MO) pour « s'investir dans la mise en œuvre de la démarche gouvernementale de développement durable » (p. 15). Le RNCREQ recommande plusieurs ajustements pour pousser plus loin l'engagement gouvernemental et faciliter l'action des MO. Guy Lessard, responsable du comité Développement durable du RNCREQ et président du CRE Chaudière-Appalaches, se dit particulièrement interpellé par l'objectif de renforcement des capacités des collectivités pour soutenir le dynamisme des territoires (objectif 6.2). « Pour nous, il est essentiel d'avoir un forum à l'échelle régionale qui permette l'échange et la concertation en matière de développement régional, déclare-t-il. Et alors que les pouvoirs des conférences régionales des élus sont transférés aux instances municipales, il va falloir transférer *aussi* leurs responsabilités en matière de développement durable. »

Une autre demande incontournable du RNCREQ est d'intégrer dans la stratégie 2015-2020 l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) comme mécanisme obligatoire d'analyse lors de l'évaluation d'enjeux sociétaux d'envergure.

Le RNCREQ consacre aussi une bonne partie de son mémoire aux enjeux de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie. « En matière de développement durable, le défi n'est pas tant d'adopter les bons objectifs, remarque Philippe Bourke, directeur du RNCREQ. Ce qui est difficile, c'est de réussir à les atteindre. Qui peut dire que les orientations et les objectifs de la première Stratégie DD n'étaient pas bons ? Pourtant, nous sommes loin de les avoir atteints. » À ce chapitre, le RNCREQ recommande notamment de donner au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de ses responsabilités. « En dix ans, le budget du Ministère a chuté de 5 %, ajoute Philippe Bourke, et est passé de 0,3 % à 0,2 % du budget global de l'État. Et n'oublions pas que consacrer des ressources au développement durable est un investissement rentable. »

En conclusion de leur mémoire, les CRE et le RNCREQ réaffirment leur volonté de collaborer avec le gouvernement à la mise en œuvre du développement durable en mettant à profit leur expertise, leur approche constructive et la force de leur réseau.

Le mémoire peut être consulté en ligne : <http://bit.ly/MemoireDD>.

### **À propos du RNCREQ**

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

- 30 -

### **Renseignements :**

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications

514 861-7022 poste 24

514 651-8236

[annemarie.gagnon@rncreq.org](mailto:annemarie.gagnon@rncreq.org)